



Rémunération de Jean-Pierre Remy

Réuni le 18 février 2010, le Conseil d'Administration de PagesJaunes Groupe a pris connaissance des recommandations du Comité des Rémunérations et des Nominations et a arrêté les décisions suivantes :

RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 :

La part variable de la rémunération 2009 de Monsieur Jean-Pierre Remy, Directeur Général, a été arrêtée à 355 000 euros, soit 150% de la cible (et compte tenu de l'entrée en fonctions de Jean-Pierre Remy le 25 mai 2009).

Il est rappelé que l'objectif cible cette part variable correspond à 100% de la rémunération fixe de Monsieur Jean-Pierre Remy en cas d'objectifs atteints, pouvant atteindre 200% de la rémunération fixe en cas de dépassement de ces objectifs.

La part fixe de la rémunération du Directeur Général avait été précédemment arrêtée à 390 000 euros pour l'exercice 2009 (correspondant à 235 238 euros effectivement versé compte tenu de l'entrée en fonctions de Jean-Pierre Remy le 25 mai 2009).

REMUNERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2010 :

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir à son niveau actuel, soit 390 000 euros, la part fixe de la rémunération de Jean-Pierre Remy.

Le Conseil d'administration a également fixé l'objectif cible 2010 de la part variable de la rémunération de Jean-Pierre Remy, sans changement par rapport à celui de 2009, soit : 100% de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints, pouvant atteindre 200% de la rémunération fixe en cas de dépassement de ces objectifs.

Les critères d'attribution de cette part variable seront décrits dans le Document de référence 2009.